

TABLEAUX OG 2018 obligatoires

Adhérent - NOM et Prénom

N° adhérent :

INFORMATIONS IDENTIFICATION	OGID00
Libellés	Réponses
IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique (A)	
Code Activité de la famille comptable	
Code activité libre	
PERIODE	
Date de début exercice N	
Date de fin exercice N	
Date d'arrêté provisoire (B)	
La comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés (art.L47A1 du LPF) OUI - NON	
Monnaie	
SITUATION AU REGARD DE LA TVA (C)	(1) (2) (3) ou(4)
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA (2) Recettes en franchise de TVA en totalité (3) Recettes soumises en totalité à la TVA (4) Recettes soumises partiellement à la TVA Si (4) Coefficient de déduction (en %) :	
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (1) OUI (2) NON (D)	
ADHERENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e)	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel	<input type="checkbox"/>

Le guide d'utilisation des tableaux OG BIC, situé dans votre espace Extranet (Documentation - Espace documents), vous apportera les précisions utiles pour remplir ces tableaux.

2018

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE		OGBIC00
Je soussigné(e),		
Identification du professionnel de la comptabilité :		
Dénomination :		N° SIRET :
Adresse :		
déclare que la comptabilité de		
Identification de l'entreprise adhérente (reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat)		
Numéro d'adhérent	<input type="text"/>	Numéro SIRET <input type="text"/>
Profession de l'adhérent		
Profession :		
adhérent du centre de gestion agréé :		
Identification du centre de gestion/organisme mixte de gestion		
N° Agrément :	101310	
Désignation :	CENTRE DE GESTION AGREE MIDI-PYRENEES	
Adresse :	13 avenue Jean Gonord BP 45070 31033 TOULOUSE cedex 5	
est tenue ① ou surveillée ② et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité.		(1) ou (2)
Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.		<input type="checkbox"/>
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.		
Le		A :
		Nom du signataire :
		(Le nom du signataire doit être le nom de l'expert comptable et non celui du cabinet ou de l'émetteur récupéré à partir des NAD en-tête)

Les réponses possibles sont ① pour « tenue » ou ② pour « surveillée »

2018

INFORMATIONS GENERALES		OGBIC01
Généralités		Réponses
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet		
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet		
Renseignements divers		Réponses
L'adresse personnelle de l'adhérent est-elle identique à son adresse professionnelle ? (1) Oui - (2) Non - (3) non applicable (F)		
Statut du conjoint dans l'entreprise : (G) (1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint		
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération		
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise) (H)		
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent (1) Oui - (2) Non		
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer fiscal ? (1) Oui - (2) Non (I)		
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et présence de frais financiers : y a-t-il eu une réintégration des charges financières ? (1) Oui - (2) Non - (3) non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant - (4) non applicable (J)		
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable : (1) Appliquée - (2) Renonciation - (3) non applicable (K)		
Si présence de cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? (1) Oui et inférieur au plafond - (2) Non - (3) oui et plafonnement		
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation (102) - motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ à la retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès		
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ? (1) oui - (2) non		
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? (1) oui - (2) non		
Si (1)	Désignation	Montant de l'acquisition

Autres données chiffrées de l'exercice		Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés) (L)		
Emprunts contractés (M)		
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement) (N)		
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations TNS obligatoires (O) - montant des cotisations TNS non obligatoires (P)		
Faits significatifs particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse ou sur le contrôle de cohérence des comptes (Q) :		
.....		
.....		

RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES				OGBIC02
			Case néant	
TRANSFERTS DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATION FISCALE DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées				
Libellés	Montant Total	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises				
Matières premières				
Fournitures consommables et charges externes				
REMUNERATIONS				
Salaires				
dont indemnités journalières des salariés				
Charges sociales sur salaires				
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant				
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant				
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible				
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen & long terme				
Intérêts sur crédits à court terme				
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un CGA (réintégration fiscale plafonnée à 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers :				
(à préciser)				
(à préciser)				
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				
Déductions Fiscales				Montant déduit
Plus-values				
Article du CGI permettant l'exonération				
- 151 septies				
- 151 septies A				
- 151 septies B				
- 238 quindecis				
- Autres				
(à préciser) :				
(à préciser) :				
Plus value à court terme différée				
Plus value nette à long terme imposée au taux de 16 %				
Autres déductions fiscales :				
(à préciser) :				
(à préciser) :				

CORRECTIONS FIN D' EXERCICE									
Compte de régularisation fin d'exercice(N)									
4181	- Clients - Factures à établir								
4198	+ Avoirs à établir								
4687	- Produits à recevoir								
487	+ Produits constatés d'avance								
↓ Si TVA sur encaissements									
410 à 4164	- Créances clients								
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients								
	- Effets escomptés non échus								
	+/- Autres								
AUTRES CORRECTIONS (2)									
654 - 6714	- Créances irrécouvrables								
	+/- Régularisation (N-1) en base								
A	Base HT taxable								
B	Base HT déclarée								
C	Ecart en base (à justifier)								
D	TVA à régulariser								
	Solde des comptes TVA à la clôture	Soldes	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	EXO	
4457	TVA collectée								
4455	TVA à décaisser								
44567	Crédit de TVA								
4458 (souvent44587)	TVA à régulariser								
Commentaires, remarques, précisions de toute nature :									
Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant									Réponse
Date de la déclaration									
Montant									
TVA DEDUCTIBLE									
Renseignements généraux concernant la TVA									Réponse
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable :									

(1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.

(2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : productions d'immobilisations, cessions d'immobilisations, transferts de charges, etc...

2018

PREVENTION DES DIFFICULTES (OBLIGATOIRE)	OGBIC05
-------------------------------------------------	----------------

Entreprises décelées en difficulté	Réponses
<p>Entreprise en difficulté : (1) Oui - (2) Non</p> <p>Si (1) compléter les informations ci-dessous.</p>	
<p>Pérennité de l'entreprise, nature des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motif, etc....)</p>	
<p>Existe-t-il un projet de : (1) cession d'entreprise - (2) transformation en société (3) transmission - (4) cessation d'activité - (5) procédure collective</p>	
<p>Ouverture d'une procédure collective : (1) Non - (2) conciliation avec accord homologué - (3) sauvegarde - (4) redressement judiciaire - (5) liquidation judiciaire</p>	
<p>Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitation sont-ils détenus : (1) en pleine propriété - (2) dans le patrimoine privé - (3) en location</p>	